

AICP – Compte-rendu de la réunion du Comité du 6 Décembre 2017

Adopté lors de la réunion du 17 Janvier 2018

Etaient Présents : J. ALLAIRE, D. ARENOU, F. BLET, H. BRAUD, H. BREGEON, S. BRETONNIERE, P. COCHET, G. DEMAILLE, B. DROUARD, E. JAMET, G. MOREAU, M. NOEL, J.Y. PUCELLE, D. THEBAULT.

Etaient excusés : M. GAUTIER, J. GUILLON, B. de LAMOTTE, P. PIED.

1^{er} Point : Adoption du PV du comité du 8 Novembre 2017

Après les modifications ci-dessous, il est adopté.

§2.2 Situation financière suppression du mot « vin », et correction des coûts statue « 1776 € », quête « 360€ »

§2.3 Evènement du mois « Nous avons reçu beaucoup de commentaires sympathiques suite à la FDJ ; ils ont été mis sur notre site. Les quelques points d'amélioration ont été notés.

2^{ème} Point : Actualités de la période

2.1 Adhérents : 367 + 38 veuves = 405 pour 13 896 €. Donateurs 276, pour 15 368 €.

2.2 Trésorerie

Deux points en attente de finalisation : le comparatif du budget prévisionnel de la FDJ avec sa réalisation et l'affectation du solde de notre Aide Humanitaire.

2.3 Evènements du mois

La Journée des Promos du 16 Novembre a réuni 21 participants (dont 8 hors comité), pour un coût final de 210 €. La proximité de la FDJ explique cette baisse de la participation. Le comité s'interroge sur le rôle de la JDP à étudier lors de notre prochaine AG de Mars 2018.

La validation du DVD de la FDJ. Suite au travail important réalisé par G. DEMAILLE, le comité décide de servir les commandes prépayées (13 sur 103) et choisit les pochettes « plastique » léger avec étiquette collée (100 pour 45 € avec les DVD, à commander par G. DEMAILLE). Le contenu du DVD visualisé ce jour sera finalisé avec TV REZE Vendredi 8 décembre par J. ALLAIRE, P. COCHET, G. DEMAILLE.

Le papier à en-tête validé par le comité et mis à jour par G. DEMAILLE sera utilisé pour notre communication dès 2018.

L'AG Extraordinaire de Sabougnouma du 24 Novembre a reporté à début 2018 le renouvellement de ses instances. Nos 3 représentants à cette AG ont préconisé au comité la suspension de nos projets au Mali, compte tenu du contexte à KATI.

3^{ème} Point : L'Aide au Développement

Le comité prend connaissance des projets débattus lors de la réunion de la Commission du 1er décembre.

Les 2 projets de KATI à savoir HEREMANOKO (circuit de financement) et BENKADI (coût élevé de la construction) ne sont pas retenus.

Le comité donne la priorité au projet du BURKINA FASSO présenté par Philippe BRUL Président de l'association OXYGENE SORGHO (ancien membre de la Pastorale de la Joliverie) qui a déjà conduit des missions dans ce pays et qui habite régulièrement sur place. Ce projet consiste à construire un centre d'alphabétisation (jeunes et adultes) d'une classe pour un coût de moins de 10 000 € avec un suivi des fonds sécurisé. Ce projet situé à SORGHO BOUDRY donnerait du crédit à l'action locale de P. BRUL qui envisage une future « école des métiers » pour cette région.

P. BRUL reviendra à l'AG de mars 2018 faire le point.

4^{ème} Point : L'Aide Humanitaire

Le Président nous informe du message de la COFAEC (anciens élèves de l'enseignement catholique) de sa demande de soutien financier pour un projet initié par l'abbé GOMIS en CASAMANCE. Ce projet de l'association « Génération Non Violente » vise à créer une école des métiers du bois. Le comité approuve le principe d'abonder cette demande avec notre fonds d'aide humanitaire et charge notre représentant Paul PIED d'entrer en contact avec la COFAEC et de nous tenir informé.

5^{ème} Point : Préparation de la communication écrite pour 2018

Le comité ne retient que la lettre de vœux du Président à adresser aux adhérents et aux anciens qui nous ont donné signe de vie pour la FDJ.

Le reçu fiscal et l'appel de cotisation 2018 sont prêts à l'envoi.

6^{ème} Point : Questions diverses

Comité du 17 Janvier 2018 à 10H. Il sera suivi du déjeuner avec les épouses à 12H15.
Une confirmation des participants sera à faire début janvier.

Tirages et expéditions sont à prévoir.

Point sur la téléphonie : à faire.

7^{ème} Point : Remise des chèques à la Joliverie.

Notre comité se conclut par un temps de partage avec la Direction et la Pastorale de la Joliverie. L'AICP remet 2 chèques :

- L'un de 360 € pour la Pastorale provenant de la quête de la messe de notre dernière AG.
- L'autre de 1776 € au titre de notre prise en charge des frais de restauration de la statue de Saint Joseph.

Le Secrétaire Général
Daniel THEBAULT